




*Quoi de neuf  
à Uzein ?*

**Votre Mairie est ouverte :** de 9h à 12h  
les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;  
de 13h30 à 18h les mardi et jeudi  
Le maire reçoit sur rendez-vous.

 **05 59 33 19 84**

 **mairie@uzein.fr**

 **uzein.fr**

 **Commune d'Uzein**

**MARS 2021**

## **Le mot du maire**

Les élus du conseil municipal continuent de fonctionner avec des réunions en présentiels. En ce mois de mars, cela fera un an qu'il est officieusement en place. Malgré la situation, nous nous efforçons d'être à vos côtés et de répondre à vos attentes légitimes avec l'aide de l'ensemble du personnel communal. Lors du premier confinement, nous sommes allés au devant des personnes isolées. En commission action sociale, nous avons fait de nouveau le point. Toutes les personnes recensées, les moins jeunes d'entre nous, recevront un courrier de mon adjointe Nadine JACQUET et des membres de la commission pour rappeler que nous sommes présents en cas de besoin : et plus largement pour tous, n'hésitez pas à vous manifester, nous ferons notre possible pour vous informer, répondre à vos questions et vous rendre la vie plus agréable. Le repas des aînés n'aura vraisemblablement pas lieu ce printemps, un espoir demeure pour l'automne prochain...

Même si la majorité des délibérations sont votées à l'unanimité (voir compte rendu ci-dessous), les débats ont bel et bien lieu, en amont dans les commissions et lors des conseils. En cet anniversaire, je tiens à remercier, tous les élus pour la qualité des rapports cordiaux et de l'avancée réelle des projets qui vont démarrer ou voir le jour cette année. Place à la réalisation du budget 2021 en espérant que toutes les données seront connues à temps (règlement du sinistre du restaurant scolaire, dotation d'état, ...).

Malgré la crise sanitaire, nous avons la chance de pouvoir continuer à travailler mais malheureusement, tout le monde n'est logé à la même enseigne : la réouverture des restaurants, bars, cinéma, musées ... n'est pas encore d'actualité. J'ai également une pensée spéciale pour nos deux restaurateurs qui proposent des plats à emporter à défaut de retrouver un fonctionnement et un public en nombre, n'hésitez pas à commander, vous ne serez pas déçus.

**Continuons à être patients et prudents !**

**Bien à vous, Eric CASTET.**

### **Séance du conseil municipal du 26 février 2021**

(tous les points ont été adoptés à l'unanimité)

#### **1. Accueil de Loisirs Sans Hébergement : création de service au 1er Juillet 2021 et création d'emplois :**

M. le Maire a saisi le Comité Technique Intercommunal en vue de la création d'un ALSH au 1er Juillet 2021. Pour rappel, le CTI est une instance consultative de dialogue social et de représentation des personnels territoriaux. Sa mission obligatoire est de rendre un avis sur les questions d'organisation et de fonctionnement des services, ainsi que pour les orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences. Le projet de création de l'ALSH communal d'Uzein est à l'ordre du jour de la réunion du CTI du 23/02/2021.

**2. Sollicitation du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées pour la construction d'un polysport :** Les membres du Conseil Municipal ont établi le plan de financement prévisionnel de la construction d'un polysport en sollicitant le Fonds de Concours de la CAPBP. Il appartient donc aux élus d'autoriser M. le Maire à solliciter cette aide. Coût total prévisionnel de l'opération : 61 409,00 € HT, 30 % de FDC sollicité = 18 422.70 €.

**3. Sollicitation du fonds de concours pour la construction d'un pôle paramédical :**

Le Conseil Municipal a établi le plan de financement prévisionnel de la construction d'un pôle paramédical en sollicitant le Fonds de Concours de la CAPBP. Le vote a porté sur l'autorisation donnée au Maire à solliciter cette aide. Coût total prévisionnel de l'opération : 290 750.00 € HT hors frais de maîtrise d'œuvre, FDC sollicité : 30 % pour la tranche allant jusqu'à 200 000 € HT, puis 20 % sur 90 750.00 €, avec majoration énergétique de 5 000.00 €, soit un montant total sollicité de 83 150 €.

**4. Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la Nouvelle Aquitaine sur la gestion de la CAPP des exercices 2014 à 2016 et de la CAPBP depuis 2017 :**

La Chambre Régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine a arrêté ses observations définitives sur la gestion de la CAPP des exercices 2014 à 2016 et de la CAPBP depuis 2017 jusqu'à la période la plus récente. Conformément à l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, ce rapport d'observations a été communiqué par l'exécutif à son assemblée délibérante qui s'est tenue le 28 janvier 2021. La réponse apportée par M. le Président de la CAPBP accompagne le rapport. En application des dispositions de l'article L. 243-8 II, il appartient à M. le Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal. Il donnera lieu à un débat.

**5. Avis sur le projet de « Pacte de Gouvernance » de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :** Le service des assemblées et de l'intercommunalité de la CAPBP a transmis à la mairie la délibération du 28/01/2021 par laquelle le conseil communautaire a pris acte du débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance et décidé de l'élaboration de celui-ci. Le conseil municipal a émis un avis « sans réserve » pour ce rapport.

**6. Groupement de commandes Voirie : désignation du coordonnateur :**

Conformément à l'article 6 de la convention initiale du groupement de commandes visée en Préfecture le 06 Juin 2018, précisant les modalités d'organisation du groupement de commandes pour la passation du marché relatif à la réalisation de travaux de voirie, et suite au souhait de la commune d'Arbus de ne plus tenir le rôle de coordonnateur-mandataire du groupement de commandes, il est nécessaire de désigner un nouveau coordonnateur, parmi les 11 communes adhérentes : Arbus, Artiguelouve, Aussevielle, Aubertin, Beyrie, Bougarber, Laroin, Poey de Lescar, Rontignon, Saint Faust et Uzein. La commune de Poey de Lescar s'étant portée candidate, M. le Maire propose au Conseil Municipal de lui confier cette mission.

**7. Enfouissement de réseau Basse Tension : signature d'une servitude à titre gratuit avec le SDEPA pour le passage d'un ouvrage souterrain sur la parcelle AH132 :**

Le Conseil Municipal a délibéré pour accepter la servitude à titre gratuit au SDEPA.

**8. Mise en souterrain du réseau Télécom lié au renforcement du P1 JUNCA : convention de passage pour accords à l'amiable sur la parcelle AL38**

**9. Mandatement des dépenses d'Investissement avant le vote du Budget :**

Le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 1 017 041 € x 25 % = 254 260.25 €. Il est proposé d'engager par anticipation sur le Budget 2021 : - 1 477 € à l'article 2181 pour paiement de la facture ADTP des travaux d'installation des jeux Place du Lanot ; - 2 951 € à l'article 2158 pour l'achat de mobilier urbain ; - 15 990 € pour le paiement d'une facture de maîtrise d'œuvre du projet de reconstruction du restaurant scolaire.

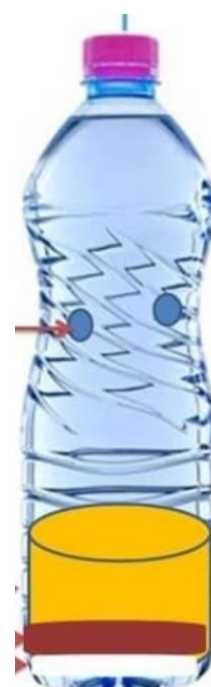
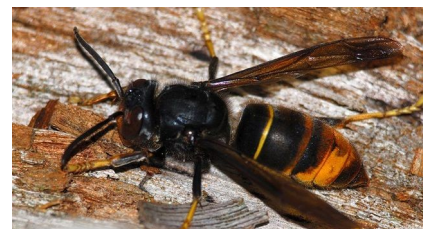
### **1. Frelons asiatiques : c'est le moment de les piéger !**

Le redoutable frelon asiatique a fait son apparition en France voici quelques années. Pour limiter sa propagation, il est important que les particuliers disposent des pièges à son intention dans leur jardin.

Le frelon asiatique a débarqué en France il y a plusieurs années et n'a aucun prédateur naturel. Non seulement sa piqûre est dangereuse pour l'homme, mais la présence de ce frelon, qui se nourrit d'autres insectes, notamment les abeilles, est susceptible d'entraîner des dégâts importants sur la biodiversité locale.

La lutte contre le frelon asiatique vise essentiellement : - à piéger les femelles fondatrices (celles qui vont reconstruire ailleurs un autre nid) pendant leurs périodes de forte circulation (Mars à Mai et Septembre à Novembre) ; - à éviter de piéger trop d'autres insectes utiles, en particulier les abeilles.

**Construction simple d'un piège :** Pour débiter, il faut une bouteille plastique (1 L 1,5 L), avec son bouchon. Percer le bouchon avec une vis de manière à pouvoir passer un fil électrique ou fil de fer. Il suffit alors de plier le fil aussi bien à l'intérieur du bouchon qu'à l'extérieur pour être en mesure de suspendre le piège. De chaque côté de la bouteille plastique, faire deux encoches pour laisser entrer la reine. Ces encoches doivent se situer sur le haut de la bouteille. Elles doivent se faire avec deux ouvertures de 1 à 1,5 cm de haut espacées d'environ 5 mm. Couper le bas de cette encoche pour le relever en forme de fenêtre. Il faut ensuite remplir le fond de la bouteille d'un mélange d'1/3 de bière **brune** (idéal), d'1/3 de vin blanc (l'alcool repousse les abeilles) et d'1/3 de crème ou sirop de fruit rouge (cassis, fraise). Suspendre ce piège à hauteur pour éviter que les enfants ne puissent jouer avec et proche des plantes préférées des frelons (camélia ou arbres fruitiers).



### **Faites détruire les nids de frelons asiatiques**

Si votre piège se remplit de nombreux frelons, il y a sans doute un nid près de chez vous.

Ne vous aventurez en aucun cas à le rechercher, encore moins à tenter de le détruire, le danger de se faire piquer est trop grand : une seule piqûre peut entraîner un grave choc anaphylactique chez une personne allergique. De plus, cela ne sera pas efficace, ils iront en refaire un plus loin. Nous rappelons que nous avons un contrat avec un prestataire pour la prise en charge de la destruction des frelons d'un nid et la commune la prend en charge (que pour les frelons asiatiques !). Renseignez-vous à la mairie qui fera intervenir le professionnel .

Si vous êtes bricoleur vous trouverez sur internet des pièges bien plus perfectionnés.

### **2 « RESPECT DU VOISINAGE »**

Les beaux jours se sont déjà installés, nous commençons à nous affairer au plein air pour faire des travaux de jardinages et du bricolage. Quelques rappels de savoir « bien vivre » et de respect du voisinage que je vous demande d'appliquer afin que le voisin en fasse de même ! Les horaires pendant lesquels les particuliers peuvent effectuer des travaux de bricolage et de jardinage sont :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

*Retrouvez ce bulletin municipal papier en mairie ou à l'épicerie, en version numérique dès le premier mercredi du mois sur le site. D'autres articles illustrés, non présents dans ce bulletin se trouvent aussi sur le site [uzein.fr](http://uzein.fr), et des actualités flash sur le compte facebook de la commune.*

**1. ACCA Association des chasseurs**

L'ACCA a encore du gibier à vendre, nous proposons du civet de chevreuil (800 g environ) à 9 € la boîte et du pâté (300 g) à 3 € la boîte. Commande auprès du président Bernard BORDENAVE-CAU au 06 87 19 53 28 ou auprès d'un membre du bureau.

**2. Association des anciens combattants**

L'association UNC des anciens combattants d'Uzein/Momas tiendra son Assemblée Générale dans la salle du conseil municipal le samedi 6 mars 2021 à 9h00. Les précautions d'usage en période de pandémie seront respectées.

**3. Association des donneurs de sang**

La prochaine collecte pour le don du sang aura lieu le mercredi 10 mars au Restaurant Municipal rue du Taa à Lescar de 15h à 19h. Pour venir, prévoir l'attestation dérogatoire, mission d'intérêt général, en vigueur (si après 18h00) et le RDV sur "mon-rdv-dondesang". Les jeunes gens ayant atteint 18 ans peuvent se présenter, ils seront les bienvenus pour ce geste de générosité. Merci.